

RÉGLEMENT

RESPONSABILITE

La réservation d'un stand commercial implique que la société et la personne responsable soient en règle avec les administrations et les lois commerciales françaises. L'organisateur n'est en aucune manière responsable des dégâts, vols causés aux objets exposés et autres biens des exposants et des visiteurs avant, pendant et après l'exposition. L'exposant devra contracter toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques inhérents à son activité et en assumera seul la responsabilité.

Les produits vendus devront être en accord avec les normes françaises d'étiquetage et de conditionnement. L'organisateur pourra refuser l'ouverture d'un stand ne respectant pas ces conditions. Les sommes versées à l'inscription resteront la propriété de l'organisateur.

L'organisateur n'est en aucun cas responsable des transactions effectuées entre les visiteurs et les exposants.

Stand

1. L'attribution des emplacements incombe à l'organisateur. Dans la mesure du possible, nous respectons les souhaits des participants, s'ils nous ont été indiqués sur le bulletin d'inscription et en fonction des dates de réception.
2. Le partage ou/et la sous-location des tables d'exposition et des surfaces commerciales n'est pas autorisé.
3. Les exposants qui veulent afficher des tableaux ou autres, devront prévoir leurs supports. Il est interdit d'accrocher ou percer quoi que ce soit contre et dans les murs.
4. Les tables (120 x 60 cm) devront être nappées de noir ou de blanc (possibilité de louer les nappes en nous le notifiant lors de l'inscription).
5. L'installation des stands se fait le **jeudi de 11 h à 18 h**.
6. La réservation d'**une table pour artiste ou association ne donne pas droit à des ventes**, exception faite des cours ou stages ou des pièces exposées.
7. Le déchargement se fait par le parking P2 .
8. Le quai de déchargement est réservé pour les camions, **dans la limite de 30 min maximum**, l'accès à ce quai n'est possible qu'aux véhicules munis d'un badge de la Cité Internationale, à nous réclamer. Le service de sécurité de la Cité Internationale refoulera tout véhicule sans badge.

Exposition

1. L'exposition est ouverte aux peintres de tous les pays, professionnels ou débutants.
2. L'exposition concerne la peinture sur porcelaine ou sur verre cuite à haute température. Tous les autres procédés seront strictement refusés.
3. Les pièces présentées doivent être en porcelaine, signées, ne pas être défectueuses et de moins de 5 ans.
4. Le nombre maximum de pièces exposées est de trois pour l'exposition et deux pour le concours.
5. Le matériel de présentation : supports, plateau tournant, étiquettes... est à fournir par l'exposant étiqueté à son nom.
6. **Les pièces sont remises le jeudi de 11 à 18 h**. Aucune pièce ne sera admise les autres jours de l'exposition.
Elle seront restituées le dimanche à partir de 17 h.
7. Le dépôt, la manutention et la mise en exposition sont sous la responsabilité de l'exposant, l'organisateur n'assumant aucune responsabilité en cas de dégât, vol, perte.
8. Les pièces et accessoires non retirés à la fin du salon seront renvoyés à l'exposant, les frais de port à sa charge.
9. Les participants acceptent que leurs pièces soient photographiées par l'organisateur et/ou son photographe attitré. Ils acceptent que ces photos soient utilisées au bon vouloir de l'organisateur.
10. Les participants désirant vendre leurs pièces durant l'exposition devront en indiquer le prix sur l'étiquette.
11. Le forfait de 40 € pour l'exposition ou pour le concours, ne donne pas droit à la vente de produits ou fournitures.
L'entrée au salon est incluse dans ce prix.
12. La participation implique l'acceptation du présent règlement ainsi que celui du concours.

Concours

1. Le participant au concours doit présenter deux pièces. Elles doivent être signées.
La première sur le thème 2014 « Guignol ou les marionnettes autour du monde », la deuxième sur le thème de votre choix.
2. Les deux pièces sont jugées.
3. Sont exclues les pièces : avec des collages ou tout ajout de matière n'ayant pas subi la cuisson de troisième feu, déjà exposées, primées, réalisées lors d'un séminaire ou déjà présentées dans un livre ou une revue.
4. **Dépôt des pièces : le jeudi de 11 h à 18 h**. Aucune pièce ne sera admise les autres jours de l'exposition.
Reprise des pièces : le dimanche à partir de 17 h.
5. Le dépôt, la manutention et la mise en exposition sont sous la responsabilité de l'exposant, l'organisateur n'assumant aucune responsabilité en cas de dégât, vol, perte.
6. Les pièces et accessoires non retirés à la fin du salon seront renvoyés à l'exposant, les frais de port à sa charge.
7. Les participants acceptent que leurs pièces soient photographiées par l'organisateur et/ou son photographe attitré. Ils acceptent que ces photos soient utilisées au bon vouloir de l'organisateur.
8. Le matériel de présentation : supports, plateau tournant, étiquettes... est à fournir par l'exposant étiqueté, discrètement, à son nom.

Démonstrations

1. Deux salles sont dédiées aux démonstrations, elles sont équipées d'écran géant.
2. Chaque démonstration dure 45 min maximum, aucune vente ne sera autorisée dans les salles.
3. Un programme journalier, susceptible de modification, est affiché sur le stand Atelier Catherine Bergoin.
4. Aucune place ne sera vendue dans les salles ni remboursée ou échangée après le début de la démonstration.

INSCRIPTION / ANNULATION



1. Pour exposer ou participer au concours, l'inscription à l'avance est obligatoire et devient définitive après paiement
2. Délai d'inscription : au plus vite, mais avant le 31 décembre 2013 pour les stands.
3. Par l'envoi du formulaire d'inscription définitif signé, l'exposant, le participant au concours s'engage à venir à la manifestation.
4. En cas d'annulation de la part de l'exposant, nous retenons dans tous les cas 20 % du montant total. Cette indemnité passe à 50 % si l'annulation intervient entre 2 et 4 semaines avant le début de l'exposition. L'indemnité est de 100% si l'annulation intervient moins de 2 semaines avant le début de l'exposition.
5. L'organisateur peut reporter ou annuler la manifestation en cas de force majeure (toute situation nouvelle, problème économique, politique ou social, à l'échelon régional, national et international, non raisonnablement prévisible, indépendant de la volonté de l'organisateur qui rend impossible l'exécution du salon ou qui comporte des risques importants pour la sécurité des marchandises et des personnes.)

Salon international de peinture sur porcelaine à Lyon

Cité Internationale - Palais des congrès - 50 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - France - du 20 au 23 mars 2014

Raison Sociale	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	Ville
Pays	
E-mail :	
Site Internet :	
Téléphone /Fax	

RESERVER UN STAND

	Quantité	Total
• Commerçant / Professionnel		
Table 120 x 60 cm 300 € TTC <i>par table</i>	x	=
• Artiste / Association		
Table 120x60 cm 200 € TTC <i>par table</i>	x	=
Supplément pour petites ventes commerciales 50 € TTC	x	=
• Nappage des tables - Les tables n' étant pas nappées : prévoyez de les amener ou de les réserver ci-dessous.		
Réservation 10 € TTC <i>par table</i>	x	=
 Artiste et professionnel souhaitez-vous faire des démonstrations ? si oui , contactez : catherine@catherine-bergoin. com.....		
 Information complémentaire à nous signaler		

CONCOURS

Deux pièces doivent être présentées..... 40 € TTC	x	=
dont une sur le thème 2014 « Guignol ou les marionnettes autour du monde ».		
Obligation de cocher une case : Amateur* <input type="checkbox"/> Professionnel * <input type="checkbox"/> Professionnel Exception * <input type="checkbox"/>		
* <i>Amateur</i> : vous ne gagnez pas d'argent avec vos créations, vous ne dispensez pas de cours.		
* <i>Professionnel</i> : vous dispensez des cours et / ou vous gagnez de l'argent avec vos créations, vous participez à des concours.		
* <i>Professionnel d'exception</i> : vous êtes reconnu dans le milieu de la peinture sur porcelaine et vous en vivez.		

EXPOSER VOS PIÈCES

Voulez-vous montrer votre travail « forfait pour exposer trois pièces » 40 € TTC	x	=
--	---------	---------

SOIRÉE DE REMISE DES PRIX

Rejoignez nous à la soirée de gala pour la remise des prix..... 110 € TTC	x	=
Embarquez pour une Croisière sur le Rhône et la Saône, dinez sur l'eau en admirant Lyon et ses lumières.		

DIVERS

Forfait parking valable 80 € TTC	x	=
du 20 mars à 8 h au 23 mars minuit		

TOTAL00 €

Pensez à réserver votre hôtel, une liste est à votre disposition sur le site internet www.salondelyon.fr

Paiement :

- par chèque à l'ordre de « Atelier Catherine Bergoin »
- par virement à « Banque de Savoie » au nom de l'Atelier Catherine Bergoin
Iban : FR76 - 1054-8000-0100-0440-1028-786 / **Bic** : BSA VFR 2C
- par Carte bancaire

N° carte : - - -

Expire le Clé de sécurité Signature :

Le participant à l'exposition s'engage à avoir lu et à respecter le règlement cité dans ce document : **Signature** :

à envoyer avant fin décembre 2013.

Atelier Catherine Bergoin : Parc de la Peyssse - F- 73000 Barberaz - expo@catherine-bergoin.com - Tél : +33 (0)4 79 85 24 85 - Fax : +33 (0)4 79 85 45 40